

PROJET N°1 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

La gestion et l'organisation des services nécessitent d'opérer des modifications régulières du tableau des effectifs du personnel communal, notamment par suppression et création de postes.

- Conformément aux lignes directrices de gestion, certains agents font l'objet d'un **avancement de grade**.
Pour rappel, l'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière au grade immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois.
L'avancement de grade est soumis à certaines conditions, notamment d'ancienneté. L'avancement de grade n'est pas un droit.

Critères pour sélectionner les agents promouvables retenus à Bois-Guillaume :

1 – Carrière de l'agent
Objectif pour une carrière à la Ville : départ à la retraite avec une rémunération minimale, pas d'avancement non pris en compte pour la retraite, vitesse d'avancement harmonisée dans la collectivité
2 - Poste occupé ou rejoint
Et ses contraintes
3 – Qualités de l'agent
Acquis de l'expérience, efforts d'évolution et mise en pratique, appréciations sur la manière de servir, le fait de participer, d'être volontaire et disponible, niveau d'implication

Ainsi, les mouvements suivants sont proposés :

- création de 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe destinés l'un à la direction des services techniques et l'autre au service éducation - maintien d'un des 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en cas de besoin.
 - création d'un poste d'agent de maîtrise principal destiné à la direction des services techniques et maintien du poste d'agent de maîtrise en cas de besoin.
 - création d'un poste d'agent de maîtrise destiné au service informatique et maintien du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en cas de besoin.
 - création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, l'un destiné à la direction des services techniques, le second au service population et suppression des 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- De plus, dans le cadre d'une **pérennisation des situations individuelles** d'agents contractuels qui apportent entière satisfaction, nous proposons de les **titulariser sans concours** :
 - 5 agents du service éducation et 1 agent des services techniques au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique. Ces agents sont placés, actuellement, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Une année de stage viendra confirmer leur engagement.
2 postes étant déjà vacant, seuls 4 postes d'adjoint technique sont créés.
 - 1 agent du service population au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif. Cet agent est placé, actuellement, au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Une année de stage viendra confirmer son engagement. Le poste n'est pas créé, il était déjà vacant.

- La création du Relais Petite Enfance intercommunal demande la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants en filière médico-sociale.
- Enfin, le service des marchés publics, depuis septembre 2022, fonctionne à 2 agents : un chef de service et un instructeur des marchés publics. La question de l'utilité du poste d'assistant administratif est donc soulevée par les agents du service eux-mêmes du fait de la dématérialisation des procédures. Ainsi, nous proposons la suppression de ce poste pour cause de **restructuration de service**. Une nouvelle affectation est proposée à l'agent dont le poste est supprimé.

Il est ainsi proposé de modifier le tableau des effectifs :

Service concerné-	Grades	Nombre d'emplois tableau effectifs	Nombre de poste concerné	Création suppression	Motifs	Date d'effet	Nouveau nombre d'emplois tableau effectifs
POPULATION	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	7	1	Création	Avancement	01/04/2023	8
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	12	1	Suppression	Avancement	01/04/2022	11
EDUCATION	Adjoint technique	26.52	5	Création	Recrutement	01/07/2023	31.52
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	1	Création	Avancement	01/04/2023	4
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	26.07	2	Suppression	Avancement	01/04/2023	19.07
			5	Suppression	Recrutement	01/07/2023	
	Educateur Jeunes Enfants	0	1	Création	Recrutement	01/02/2022	1
SERVICES TECHNIQUES	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	8	1	Création	Avancement	01/04/2023	9
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	11	1	Suppression	Avancement	01/04/2023	10

	Agent de maîtrise principal	1	1	Création	Avancement	01/04/2023	2
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4	1	Création	Avancement	01/04/2023	5
INFORMATIQUE	Agent de maîtrise	1	1	Création	Avancement	01/04/2023	2
COMMANDE PUBLIQUE	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	9	1	Suppression	Restructuration	27/03/2023	8

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 à L.542-30, et L.412-6,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 mars 2023,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que certains agents font l'objet d'un avancement de grade conformément aux lignes directrices de gestion,

Considérant la volonté de pérennisation des situations individuelles d'agents contractuels apportant entière satisfaction,

Considérant la création du Relais Petite Enfance,

Considérant la restructuration du service de la commande publique, et donc la suppression du poste d'assistant administratif,

Considérant dès lors que les mouvements suivants au tableau des effectifs sont nécessaires,

Service concerné-	Grades	Nombre d'emplois tableau effectifs	Nombre de poste concerné	Création suppression	Motifs	Date d'effet	Nouveau nombre d'emplois tableau effectifs
POPULATION	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	7	1	Création	Avancement	01/04/2023	8
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	12	1	Suppression	Avancement	01/04/2022	11

ÉDUCATION	Adjoint technique	26.52	5	Création	Recrutement	01/07/2023	31.52
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	1	Création	Avancement	01/04/2023	4
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	26.07	2	Suppression	Avancement	01/04/2023	19.07
			5	Suppression	Recrutement	01/07/2023	
	Educateur Jeunes Enfants	0	1	Création	Recrutement	01/02/2022	1
SERVICES TECHNIQUES	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	8	1	Création	Avancement	01/04/2023	9
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	11	1	Suppression	Avancement	01/04/2023	10
	Agent de maîtrise principal	1	1	Création	Avancement	01/04/2023	2
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4	1	Création	Avancement	01/04/2023	5
INFORMATIQUE	Agent de maîtrise	1	1	Création	Avancement	01/04/2023	2
COMMANDE PUBLIQUE	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	9	1	Suppression	Restructuration	27/03/2023	8

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la modification du tableau des effectifs du personnel communal, dans les conditions qui viennent d'être définies,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

